

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	14	14

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux juin à 19 h 30,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
18 juin 2026
Date de publication

Etaient présents : M. CHANUT Emmanuel, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, M. VIGNOL Stéphane, Mme DESBARRES Armelle, Mme DILON Catherine, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric, Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELÉNAT Pascal, M. ÉDERLÉ Philippe, M. CUNAULT Jean-Baptiste, M. LÉCOLLE Richard, Mme VERZEAUX Mélanie, M. PANTALÉON Romain.

Absente : Mme ADAM Brigitte

Secrétaire de séance : M. Philippe ÉDERLÉ

☆☆☆

CM-2026/29 - COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le maire rappelle que suite à la dissolution du centre communal d'action sociale en 2015, un comité consultatif des affaires sociales a été créé. Il était composé par moitié de membres du conseil municipal et de membres extérieurs à cette assemblée.

Il propose de conserver cette configuration.

Il propose au conseil municipal, la composition du comité consultatif pour toute la durée du mandat comme suit :

Président : Monsieur Emmanuel CHANUT ;
Vice-présidente : Madame Armelle DESBARRES ;
Membres du conseil municipal : Mesdames Brigitte ADAM, SOUPIROT Isabelle, VERZEAUX Mélanie, DILON Catherine;
Membres extérieurs : Monsieur Jean CALMUS, Mesdames Valérie GIABBANI, Chantal PRIANT, Lucette SACCHELLI et Edwige GRIZEAU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** la composition du Comité Consultatif des Affaires Sociales telle que définie ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of P. ÉDERLÉ.

P.ÉDERLÉ